



## Suite à ma plainte pour "violences volontaires aggravée".

Par **matmat62**, le **21/05/2009** à **13:34**

Bonjour,

Jeudi 14 mai, j'étais chez mon compagnon. Cela fait 1 an que nous sommes ensemble et que je dors et passe mes journées chez lui (l'appartement est à son nom). Ce soir là, il est rentré de cours (études de droit) et il est devenu violent. Il m'a donné des gifles, des coups de poings, m'a tirée par les cheveux et a tenté de me jeter par la fenêtre du 6ème étage, sans rembarde de sécurité (faute de travaux). Le voisin de l'immeuble à côté a appelé la police suite à mes cris et il a vu la scène (tentative d'homicide).

La police est arrivée, on nous a emmené séparément au commissariat où j'ai été invité à porter plainte. Mon compagnon a été gardé à vue 24 h. J'ai refusé toute confrontation de peur de le voir et de craquer devant les policiers et devant lui. J'étais tétanisé, car ce n'était pas la première fois qu'il était violent.

Il a été relâché le vendredi 15 mai à 20H.

J'ai été faire les constatations médicales à l'Hôtel Dieu, comme la procédure l'exige.

Depuis, j'ai beaucoup réfléchi et je souhaite me rétracter sur ma plainte, contre l'avis de mes proches.

Mon compagnon veut devenir avocat et ne connaissant pas les poursuites dont il va faire l'objet (il m'a dit être convoqué le 22 juin devant le juge), cela me fait peur.

Je ne veux pas lui porter préjudice, même si je connais la gravité des faits qu'il a commis envers moi.

Qu'est ce qui va se passer pour lui et pour moi si j'annule ma plainte? Comment dois-je faire pour annuler ma plainte?

Merci de votre réponse.

Par **matmat62**, le **22/05/2009** à **10:46**

Merci pour cet élément de réponse.

Je suis depuis le lendemain des faits partie dans ma famille (province).

Contre l'avis de tous, je l'ai revu. Il s'est excusé.

J'aimerais juste que le juge soit clément avec lui, car je pense qu'il regrette sincèrement ce qu'il a fait.

Je ne sais pas quelle peine il risque. Et j'avoue que c'est ça qui m'angoisse.

J'ai fait deux tentatives de suicides une lundi soir et une autre mercredi soir.

Je suis moi-même à bout, car l'avoir vu menotté et traité comme un criminel m'a profondément marquée.

J'hésite à prendre un avocat, je dois aussi aller voir un psy et me rapprocher d'associations d'aides aux victimes de violences conjugales.

Mais tout ça sur un temps très court... c'est difficile de gérer.

Je ne sais pas non si en retirant ma plainte, les poursuites seront réellement arrêtées. Je ne sais pas ce qu'il risque car on ne m'a informée de rien.

Est- ce qu'en faisant une lettre au Parquet ou en demandant un rendez-vous cela pourrait faire pencher la balance en faveur de mon compagnon, ou cela est parfaitement inutile?

Merci de votre réponse.